

## PARTIE I RÉSUMÉ

Les résumés sont constitués d'informations requises dénommées « Éléments ». Ces Éléments sont numérotés dans les Sections A à E (A.1 à E.7).

Le présent résumé contient tous les Éléments qui doivent figurer dans un résumé en ce qui concerne le type de titre et d'émetteur concerné. Dans la mesure où certains Éléments ne doivent pas obligatoirement être traités, il peut y avoir des ruptures dans la séquence de numérotation des Éléments.

Même lorsqu'un Éléments doit figurer dans le résumé du fait du type de titre ou d'émetteur concerné, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée concernant cet Éléments. Dans ce cas, une brève description de l'Éléments est incluse dans le résumé avec la mention « sans objet ».

<b>Section A — Introduction et mises en garde</b>		
<b>Éléments</b>		
A.1	<b>Introduction et mises en garde des investisseurs</b>	<p>Le présent résumé doit être considéré comme une introduction au présent Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les Actions Nouvelles Shell doit être fondée sur un examen exhaustif du présent Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le présent Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des états membres de l'EEE, avoir à supporter les frais de traduction du présent Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Seules les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, engagent leur responsabilité civile, et une telle responsabilité n'est engagée que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du présent Prospectus, ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du présent Prospectus, les informations essentielles permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Actions Nouvelles Shell.</p>
A.2	<b>Revente ou placement final des titres par des intermédiaires financiers</b>	<p>Sans objet. Ni Shell ni aucune personne responsable de la rédaction du présent Prospectus n'ont autorisé l'utilisation de celui-ci en vue de la revente ultérieure ou du placement final des Actions Nouvelles Shell par des intermédiaires financiers.</p>

<b>Section B — Émetteur</b>		
<b>Éléments</b>		
B.1	<b>Raison sociale et</b>	Royal Dutch Shell plc.

	nom commercial	
B.2	<b>Siège social / forme juridique / législation régissant les activités de la société / pays d'origine</b>	Shell est une <i>public limited company</i> , immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles, enregistrée conformément à la loi sur les sociétés <i>Companies Act 1985</i> , et dont le siège social est situé aux Pays-Bas. Les activités de Shell sont principalement régies par la loi sur les sociétés <i>Companies Act 2006</i> et par les règlements d'application de ladite loi.
B.3	<b>Opérations en cours, principales activités et principaux marchés</b>	<p>Opérant dans plus de 70 pays, le Groupe Shell figure parmi les plus grands groupes indépendants du secteur pétrolier et gazier dans le monde, en termes de capitalisation boursière, de cash flow d'exploitation et de production.</p> <p>À la Date de Référence, la capitalisation boursière de Shell était d'environ 140,5 milliards \$, et pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Groupe Shell a enregistré un cash flow d'exploitation net de 45 milliards \$ et une production de 3 080 kbeppj.</p> <p><b>Activités et organisations</b></p> <p><i>Amont International (Upstream International)</i></p> <p>L'activité Amont International (Upstream International) gère les activités amont du Groupe Shell en dehors des Amériques. Elle se consacre à la recherche et à l'extraction du pétrole brut, du gaz naturel et des liquides de gaz naturel, transporte le pétrole et le gaz et exploite l'infrastructure amont et intermédiaire nécessaire à la livraison du pétrole et du gaz sur les marchés. L'activité Amont International gère également les activités GNL (gaz naturel liquéfié) et GTL (conversion du gaz en liquide) en dehors des Amériques, de même qu'elle met en marché et négocie le gaz naturel, y compris le GNL, en dehors des Amériques à travers des hubs situés à Dubaï et à Singapour. Elle gère ses opérations principalement par ligne de métier, cette structure se superposant aux organisations par pays. Cette organisation est soutenue par des activités telles que l'Exploration et le Développement des Activités Nouvelles.</p> <p><i>Amont Amériques (Upstream Americas)</i></p> <p>L'activité Amont Amériques gère les activités amont du Groupe Shell en Amérique du Nord et du Sud. Elle est consacrée à la recherche et à l'extraction du pétrole brut, du gaz naturel et des liquides de gaz naturel, au transport du pétrole et du gaz et à l'exploitation de l'infrastructure amont et intermédiaire nécessaire à la livraison du pétrole et du gaz sur les marchés. L'activité Amont Amériques est également consacrée à l'extraction du bitume des sables bitumineux pour le transformer en pétrole brut synthétique. Elle gère l'activité GNL aux Amériques de même qu'elle commercialise et négocie le gaz naturel aux Amériques. En outre, elle gère l'activité éolienne basée aux États-Unis. Elle gère ses opérations principalement par ligne de métier, bénéficiant du soutien d'activités telles que l'Exploration et le Développement des Activités Nouvelles.</p> <p><i>Aval (Downstream)</i></p>

		<p>L'activité Aval gère les activités de raffinage et de commercialisation du Groupe Shell pour les produits pétroliers et les produits chimiques. Ces activités sont organisées en catégories d'activités gérées mondialement. L'activité Aval assure également le commerce des hydrocarbures et autres produits liés à l'énergie du Groupe Shell, approvisionne les activités Aval et fournit des services de transport maritime. En outre, l'activité Aval supervise les intérêts du Groupe Shell dans le domaine des énergies alternatives (y compris les biocarburants mais à l'exclusion de l'énergie éolienne).</p> <p><i>Projets &amp; Technologie (Projects &amp; Technology)</i></p> <p>Le secteur Projet &amp; Technologie gère la livraison des grands projets du Groupe Shell et pilote la recherche et l'innovation en vue du développement de nouvelles solutions technologiques. Il fournit des services techniques et une capacité technologique recouvrant à la fois les activités Amont et les activités Aval. Il est également chargé de jouer un rôle fonctionnel moteur dans l'ensemble du Groupe Shell dans les domaines de la sécurité et l'environnement et des contrats et achats ainsi que pour toutes les activités de forage et de gestion du CO2.</p> <p><b>Réorganisation du secteur Amont en 2016</b></p> <p>Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les secteurs Amont International et Amont Amériques seront réorganisés en trois secteurs : Gaz Intégré (Integrated Gas), Amont (qui comprendra les activités pétrole et gaz conventionnelles du Groupe Shell dans le monde entier) et Ressources Non conventionnelles (Unconventional Resources) (qui comprendra les activités pétrole lourd et schiste aux Amériques, cette réorganisation incluant les examens en cours du portefeuille et des opportunités d'investissement sur ces dossiers de long terme ainsi que la réduction progressive des activités du Groupe Shell dans l'offshore en Alaska). Cette nouvelle organisation plus efficace du secteur Amont reflétera les changements intervenus récemment dans le portefeuille du Groupe Shell et facilitera la planification de l'intégration du Groupe BG à la suite de la réalisation du Regroupement, de même qu'elle facilitera la rationalisation ultérieure du portefeuille du Groupe Shell.</p> <p><b>Informations sectorielles</b></p> <p>Les composantes de l'information sectorielle du Groupe Shell sont l'Amont, l'Aval et le Corporate. L'Amont regroupe les secteurs opérationnels Amont International et Amont Amériques. Les résultats Amont et Aval incluent leurs éléments respectifs de Projets &amp; Technologie et des activités de négoce. Le Corporate comprend l'organisation des participations et de la trésorerie du Groupe Shell, y compris ses activités d'auto-assurance ainsi que les fonctions du siège social et les fonctions centralisées.</p> <p>À compter de 2016, l'information sectorielle du Groupe Shell sera modifiée afin de l'aligner sur la réorganisation du secteur Amont.</p>
B.4a	<b>Tendances récentes</b>	<b>Shell</b>

	<p><b>concernant la société et son industrie</b></p>	<p>Les activités intégrées du Groupe Shell et leur dynamique de performance contribuent à atténuer l'impact de la baisse des prix pétroliers sur le résultat net, dans un environnement actuellement difficile pour l'industrie.</p> <p>Le Groupe Shell continue à améliorer la performance opérationnelle de ses actifs, et ses volumes de production ont augmenté pendant le troisième trimestre 2015, par comparaison avec la même période de 2014. Les coûts sont en baisse dans tout le Groupe Shell et la dynamique de performance a un effet bénéfique sur le résultat net.</p> <p>La structure financière du Groupe Shell est hautement compétitive, avec un bilan solide faisant apparaître un ratio d'endettement de 12,7 % au 30 septembre 2015, soit un chiffre similaire aux niveaux enregistrés au 30 septembre 2014, en dépit de la baisse de moitié des cours pétroliers. Les investissements nets et les dividendes ont été couverts par le cash flow d'exploitation pendant la période de 12 mois qui a pris fin le 30 septembre 2015, alors que les prix pétroliers se sont élevés à environ 60 \$ le baril pendant la même période.</p> <p>En dépit de la solidité du cash flow et de la performance opérationnelle du Groupe Shell pendant le troisième trimestre 2015, les chiffres clés publiés dans les Résultats de Shell pour ce trimestre font apparaître des charges de montant substantiel. Ces charges reflètent à la fois les perspectives baissières des prix du pétrole et du gaz et les mesures fermes que le Groupe Shell prend actuellement pour revoir et réduire l'ensemble de ses options à plus long terme.</p> <p>Le Groupe Shell a interrompu ses activités d'exploration au large de l'Alaska et arrêté la construction du projet pétrolier in situ de Carmon Creek au Canada.</p> <p>Ces décisions dont l'impact sera positif ont été prises dans l'objectif final de permettre au Groupe Shell de se recentrer et d'être plus compétitif.</p> <p>Le Regroupement est un tremplin qui permettra au Groupe Shell de se concentrer sur des activités moins nombreuses et plus rentables, spécialement le forage en eau profonde et le gaz intégré.</p> <p>Shell actionne de multiples manettes pour faire face à la baisse actuelle des prix pétroliers, son intention étant de continuer à payer des dividendes attractifs à ses actionnaires. Ces manettes incluent le maintien d'un bilan solide, la réduction des coûts d'exploitation et des dépenses d'investissement, la restructuration du portefeuille, l'augmentation des ventes d'actifs et la poursuite de projets dégageant des marges importantes.</p> <p><b>BG</b></p> <p>BG a publié ses résultats sur neuf mois le 30 octobre 2015. Le Groupe BG affiche une forte performance opérationnelle pendant la période de neuf mois qui a pris fin le 30 septembre 2015 ; toutefois, la baisse notable des cours des matières premières a impacté les résultats financiers et pourrait impacter les perspectives du Groupe BG.</p>
--	--	---

		<p>Dans le contexte actuel de baisse des cours des matières premières, le Groupe BG se concentre sur la réalisation d'économies de coûts et de dépenses d'investissement. Le programme d'amélioration de la rentabilité du Groupe BG progresse bien, l'accent étant mis sur des économies de coûts de levage, d'organisation et d'infrastructure, et devrait atteindre l'objectif de 300 millions de \$ au moins d'économies pour 2015. Avec des dépenses d'investissement de 4,7 milliards de \$ pour les neuf premiers mois de 2015, BG escompte que les dépenses d'investissement sur toute l'année 2015 seront significativement inférieures à celles de 2014, sous le double effet de l'achèvement de certains projets et de la réaction du Groupe BG à la baisse des prix pétroliers. Il est actuellement prévu que les dépenses d'investissement sur la base de la comptabilité de caisse devraient être d'environ 30 % inférieures en 2015 à leur niveau de 2014, et se situer à environ 6,5 milliards de \$.</p>																				
B.5	<b>Structure du groupe</b>	<p>Shell est actuellement la société-mère ultime du Groupe Shell et BG est actuellement la société-mère ultime du Groupe BG. Si le Regroupement est réalisé, Shell sera la société-mère ultime du Groupe Combiné.</p>																				
B.6	<b>Actionnaires principaux</b>	<p>À la Date de Référence, Shell a été avisée, en vertu d'une notification transmise conformément à la Règle 5 des DTR (<i>Disclosure and Transparency Rules</i>) (Règles en matière de divulgation et de transparence des informations) ou avait autrement connaissance des participations directes et/ou indirectes des investisseurs sous-jacents suivants, lesquels détiennent 3 % ou plus des actions ordinaires émises de Shell (soit le seuil de notification en vertu des DTR) :</p> <p style="text-align: center;"><b>ACTIONNAIRES PRINCIPAUX (À LA DATE DE RÉFÉRENCE) <sup>(A)</sup></b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">Nom</th> <th style="text-align: right;">Nombre d'Actions Shell</th> <th style="text-align: right;">% des Actions Shell Existantes</th> <th style="text-align: right;">% des Actions Shell un instant de raison après l'Admission à la négociation sur le LSE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Blackrock, Inc <sup>(B)</sup></td> <td style="text-align: right;">473 469 125</td> <td style="text-align: right;">7,36%</td> <td style="text-align: right;">5,95%</td> </tr> <tr> <td>The Capital Group Companies Inc.</td> <td style="text-align: right;">245 690 839</td> <td style="text-align: right;">3,82%</td> <td style="text-align: right;">3,09%</td> </tr> <tr> <td>The Vanguard Group Inc.</td> <td style="text-align: right;">218 733 399</td> <td style="text-align: right;">3,40%</td> <td style="text-align: right;">2,75%</td> </tr> <tr> <td>Legal And General Investment Management Limited</td> <td style="text-align: right;">202 282 893</td> <td style="text-align: right;">3,15%</td> <td style="text-align: right;">2,54%</td> </tr> </tbody> </table> <p><sup>(A)</sup> Ce tableau n'inclut pas les participations détenues par un service de portage et de tenue de compte.</p> <p><sup>(B)</sup> Ce tableau n'inclut pas les positions courtes suivantes qui ont été</p>	Nom	Nombre d'Actions Shell	% des Actions Shell Existantes	% des Actions Shell un instant de raison après l'Admission à la négociation sur le LSE	Blackrock, Inc <sup>(B)</sup>	473 469 125	7,36%	5,95%	The Capital Group Companies Inc.	245 690 839	3,82%	3,09%	The Vanguard Group Inc.	218 733 399	3,40%	2,75%	Legal And General Investment Management Limited	202 282 893	3,15%	2,54%
Nom	Nombre d'Actions Shell	% des Actions Shell Existantes	% des Actions Shell un instant de raison après l'Admission à la négociation sur le LSE																			
Blackrock, Inc <sup>(B)</sup>	473 469 125	7,36%	5,95%																			
The Capital Group Companies Inc.	245 690 839	3,82%	3,09%																			
The Vanguard Group Inc.	218 733 399	3,40%	2,75%																			
Legal And General Investment Management Limited	202 282 893	3,15%	2,54%																			

		<p>divulguées dans le Formulaire 8.3. en date du 18 décembre 2015 : 1 259 688.</p> <p>Aucun des actionnaires principaux de Shell ne dispose de droits de vote différents attachés aux Actions Shell Existantes qu'ils détiennent.</p> <p>Shell n'a pas connaissance de personnes qui exercent ou pourraient exercer, directement ou indirectement, conjointement ou solidairement, à la Date de Référence, un contrôle sur Shell.</p>																																																																							
B.7	<p><b>Informations financières historiques clés sélectionnées</b></p>	<p><b>Informations financières relatives au Groupe Shell</b></p> <p>Des informations financières historiques sélectionnées résumant les résultats de l'exploitation et la situation financière du Groupe Shell pour les trois exercices se terminant au 31 décembre 2014, au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 et pour les périodes de neuf mois se terminant le 30 septembre 2015 et le 30 septembre 2014, élaborées conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, sont présentées dans les tableaux ci-dessous. Conformément aux principes appliqués au Groupe Shell dans les états financiers consolidés ci-dessous, aucune différence significative n'existe par rapport aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB ; en conséquence, les états financiers consolidés du Groupe Shell ci-dessous ont été établis conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB.</p> <p>Les informations fournies en rapport avec les exercices clos le 31 décembre 2014, le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2012 sont auditées et ont été extraites sans ajustement significatif respectivement du Rapport Annuel de Shell pour l'année 2014, du Rapport Annuel de Shell pour l'année 2013 et du Rapport Annuel de Shell pour l'année 2012.</p> <p>Les informations portant sur la période de neuf mois se terminant le 30 septembre 2015 (ainsi que les informations fournies à titre de comparaison pour la période de neuf mois se terminant le 30 septembre 2014) ne sont pas auditées et ont été extraites sans ajustement significatif des Résultats T3 2015 de Shell.</p> <p><b>COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ</b> (\$ (MILLIONS, SAUF MENTION CONTRAIRE)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">Neuf mois se terminant le 30 septembre (non audité)</th> <th colspan="3">Exercice clos le 31 décembre (audité)</th> </tr> <tr> <th>2015 (Tel que publié)</th> <th>2014 (Tel que publié)</th> <th>2014 (Tel que publié)</th> <th>2013 (Tel que publié)</th> <th>2012 (Retraité) [A] (Tel que publié)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'affaires</td> <td>206 814</td> <td>328 731</td> <td>421 105</td> <td>451 235</td> <td>467 153</td> </tr> <tr> <td>Quote-part des bénéfices des coentreprises et entreprises associées</td> <td>2 734</td> <td>5 298</td> <td>6 116</td> <td>7 275</td> <td>8 948</td> </tr> <tr> <td>Produits financiers et autres produits</td> <td>2 432</td> <td>3 149</td> <td>4 123</td> <td>1 089</td> <td>5 599</td> </tr> <tr> <td><b>Total chiffre d'affaires et autres produits</b></td> <td><b>211 980</b></td> <td><b>337 178</b></td> <td><b>431 344</b></td> <td><b>459 599</b></td> <td><b>481 700</b></td> </tr> <tr> <td>Achats</td> <td>151 478</td> <td>253 638</td> <td>327 278</td> <td>353 199</td> <td>369 725</td> </tr> <tr> <td>Charges liées à la production et la fabrication</td> <td>20 580</td> <td>22 573</td> <td>30 038</td> <td>28 386</td> <td>26 215</td> </tr> <tr> <td>Charges liées à la vente, la distribution et l'administration</td> <td>8 866</td> <td>10 539</td> <td>13 965</td> <td>14 675</td> <td>14 465</td> </tr> <tr> <td>Recherche et développement</td> <td>796</td> <td>859</td> <td>1 222</td> <td>1 318</td> <td>1 307</td> </tr> <tr> <td>Exploration</td> <td>5 170</td> <td>2 901</td> <td>4 224</td> <td>5 278</td> <td>3 104</td> </tr> <tr> <td>Dotations provisions et</td> <td>21 433</td> <td>19 508</td> <td>24 499</td> <td>21 509</td> <td>14 615</td> </tr> </tbody> </table>		Neuf mois se terminant le 30 septembre (non audité)		Exercice clos le 31 décembre (audité)			2015 (Tel que publié)	2014 (Tel que publié)	2014 (Tel que publié)	2013 (Tel que publié)	2012 (Retraité) [A] (Tel que publié)	Chiffre d'affaires	206 814	328 731	421 105	451 235	467 153	Quote-part des bénéfices des coentreprises et entreprises associées	2 734	5 298	6 116	7 275	8 948	Produits financiers et autres produits	2 432	3 149	4 123	1 089	5 599	<b>Total chiffre d'affaires et autres produits</b>	<b>211 980</b>	<b>337 178</b>	<b>431 344</b>	<b>459 599</b>	<b>481 700</b>	Achats	151 478	253 638	327 278	353 199	369 725	Charges liées à la production et la fabrication	20 580	22 573	30 038	28 386	26 215	Charges liées à la vente, la distribution et l'administration	8 866	10 539	13 965	14 675	14 465	Recherche et développement	796	859	1 222	1 318	1 307	Exploration	5 170	2 901	4 224	5 278	3 104	Dotations provisions et	21 433	19 508	24 499	21 509	14 615
	Neuf mois se terminant le 30 septembre (non audité)			Exercice clos le 31 décembre (audité)																																																																					
	2015 (Tel que publié)	2014 (Tel que publié)	2014 (Tel que publié)	2013 (Tel que publié)	2012 (Retraité) [A] (Tel que publié)																																																																				
Chiffre d'affaires	206 814	328 731	421 105	451 235	467 153																																																																				
Quote-part des bénéfices des coentreprises et entreprises associées	2 734	5 298	6 116	7 275	8 948																																																																				
Produits financiers et autres produits	2 432	3 149	4 123	1 089	5 599																																																																				
<b>Total chiffre d'affaires et autres produits</b>	<b>211 980</b>	<b>337 178</b>	<b>431 344</b>	<b>459 599</b>	<b>481 700</b>																																																																				
Achats	151 478	253 638	327 278	353 199	369 725																																																																				
Charges liées à la production et la fabrication	20 580	22 573	30 038	28 386	26 215																																																																				
Charges liées à la vente, la distribution et l'administration	8 866	10 539	13 965	14 675	14 465																																																																				
Recherche et développement	796	859	1 222	1 318	1 307																																																																				
Exploration	5 170	2 901	4 224	5 278	3 104																																																																				
Dotations provisions et	21 433	19 508	24 499	21 509	14 615																																																																				

aux amortissements [B]						
Charge financière	1 369	1 374	1 804	1 642	1 757	1 757
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>2 288</b>	<b>25 786</b>	<b>28 314</b>	<b>33 592</b>	<b>50 512</b>	<b>50 289</b>
Impôts	1 030	11 474	13 584	17 066	23 552	23 449
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 258</b>	<b>14 312</b>	<b>14 730</b>	<b>16 526</b>	<b>26 960</b>	<b>26 840</b>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	258	33	(144)	155	248	248
<b>Part du résultat revenant aux actionnaires de Shell</b>	<b>1 000</b>	<b>14 279</b>	<b>14 874</b>	<b>16 371</b>	<b>26 712</b>	<b>26 592</b>
Résultat Amont	(5 330)	13 196	15 841	12 638	22 244	22 162
Résultat Aval	7 741	1 867	3 411	3 869	5 382	5 350
Résultat Corporate	(130)	(124)	(156)	372	(203)	(209)
<b>Résultat total des secteurs</b>	<b>2 281</b>	<b>14 939</b>	<b>19 096</b>	<b>16 879</b>	<b>27 423</b>	<b>27 303</b>
Résultat de base par action	\$0,16	\$2,26	\$2,36	\$2,60	\$4,27	\$4,25
Résultat dilué par action	\$0,16	\$2,26	\$2,36	\$2,60	\$4,26	\$4,24
<p>[A] La norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel » a été adoptée le 1<sup>er</sup> janvier 2013, avec effet rétroactif. Cette révision élimine le recours à la méthode comptable du corridor pour les gains et pertes actuariels et le rendement des actifs des régimes en rapport avec les régimes à prestations définies et introduit des modifications dans la manière dont ces régimes sont comptabilisés dans le résultat et les autres éléments du résultat global. Ces modifications ont été appliquées rétroactivement à la période de comparaison (exercice clos le 31 décembre 2012) tels qu'ils figurent dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.</p> <p>[B] Le poste dotations aux provisions et aux amortissements inclut des charges de dépréciation de 8 510 millions de \$ pour la période de neuf mois ayant pris fin le 30 septembre 2015, de 6 119 millions de \$ pour la période de neuf mois ayant pris fin le 30 septembre 2014, de 6 632 millions de \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, de 5 410 millions de \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 et de 1 097 millions de \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.</p>						
<b>BILAN CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ</b>						
(\$) (MILLIONS)						
	Au 30 septembre (non audité)			Au 31 décembre (audité)		
	2015	2014	2014	2013	2012	
	(Tel que publié)	(Tel que publié)	(Tel que publié)	(Tel que publié)	(Retraité) [A]	(Tel que publié)
<b>Actif</b>						
Actifs incorporels	6 300	7 135	7 076	4 394	4 470	4 470
Immobilisations	181 681	190 842	192 472	191 897	172 293	172 293
Coentreprises	30 940	33 316	31 558	34 613	38 350	38 350
Placements en valeurs mobilières	3 573	4 592	4 115	4 715	4 867	4 867
Impôts différés	10 258	7 465	8 131	5 785	4 288	4 045
Prestations de retraite	2 366	2 405	1 682	3 574	2 301	12 575
Créances clients et autres créances	8 331	8 255	8 304	9 191	8 991	8 991
<b>Actifs non courants</b>	<b>243 449</b>	<b>254 010</b>	<b>253 338</b>	<b>254 169</b>	<b>235 560</b>	<b>245 591</b>
Stocks	19 276	27 318	19 701	30 009	30 781	30 781
Créances clients et autres créances	49 130	59 056	58 470	63 638	65 403	65 403
Trésorerie et équivalents	31 846	19 027	21 607	9 696	18 550	18 550
<b>Actifs courants</b>	<b>100 252</b>	<b>105 401</b>	<b>99 778</b>	<b>103 343</b>	<b>114 734</b>	<b>114 734</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>343 701</b>	<b>359 411</b>	<b>353 116</b>	<b>357 512</b>	<b>350 294</b>	<b>360 325</b>
<b>Dettes</b>						
Emprunt	50 438	37 065	38 332	36 218	29 921	29 921
Dettes fournisseurs et autres dettes	4 510	3 795	3 582	4 065	4 175	4 175
Impôts différés	9 935	12 970	12 052	11 943	10 312	15 590
Prestations de retraite	14 557	14 064	16 318	11 182	15 290	6 298
Dotations aux provisions pour déclassements et autres provisions	25 110	22 156	23 834	19 698	17 435	17 435
<b>Actifs non courants</b>	<b>104 550</b>	<b>89 990</b>	<b>94 118</b>	<b>83 106</b>	<b>77 133</b>	<b>73 419</b>
Emprunts	5 149	5 917	7 208	8 344	7 833	7 833
Dettes fournisseurs et autres dettes	55 230	65 741	64 864	70 112	72 839	72 839
Impôts exigibles	10 378	13 181	9 797	11 173	12 684	12 684
Prestations de retraite	359	364	377	382	402	402
Dotations aux provisions pour déclassements et autres provisions	5 553	3 226	3 966	3 247	3 221	3 221
<b>Passifs courants</b>	<b>76 669</b>	<b>88 429</b>	<b>86 212</b>	<b>93 258</b>	<b>96 979</b>	<b>96 979</b>
<b>Total des passif</b>	<b>181 219</b>	<b>178 419</b>	<b>180 330</b>	<b>176 364</b>	<b>174 112</b>	<b>170 398</b>
<b>Part des capitaux propres attribuable aux actionnaires de Shell</b>	<b>161 348</b>	<b>180 002</b>	<b>171 966</b>	<b>180 047</b>	<b>174 749</b>	<b>188 494</b>
Participations minoritaires	1 134	990	820	1 101	1 433	1 433
<b>Total capitaux propres</b>	<b>162 482</b>	<b>180 992</b>	<b>172 786</b>	<b>181 148</b>	<b>176 182</b>	<b>189 927</b>

Total passifs et capitaux propres 343 701 359 411 353 116 357 512 350 294 360 325

[A] La norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel » a été adoptée le 1<sup>er</sup> janvier 2013, avec effet rétroactif. Cette révision élimine le recours à la méthode comptable du corridor pour les gains et pertes actuariels et le rendement des actifs des régimes en rapport avec les régimes à prestations définies et introduit des modifications dans la manière dont ces régimes sont comptabilisés dans le résultat et les autres éléments du résultat global. Ces modifications ont été appliquées rétroactivement à la période de comparaison (exercice clos le 31 décembre 2012) tels qu'ils figurent dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

#### ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ

(\$) (MILLIONS)

	Neuf mois se terminant le 30 septembre (non audité)		Exercice clos le 31 décembre (audité)		
	2015 (Tel que publié)	2014 (Tel que publié)	2014 (Tel que publié)	2013 (Tel que publié)	2012 (Tel que publié)
Trésorerie nette générée par les activités d'exploitation	24,387	35,436	45,044	40,440	46,140
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	(16,221)	(12,977)	(19,657)	(40,146)	(28,453)
Trésorerie nette utilisée par les activités de financement	2,553	(12,713)	(12,790)	(8,978)	(10,630)
Écarts de conversion de devises liés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie	(480)	(415)	(686)	(170)	201
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents</b>	<b>10,239</b>	<b>9,331</b>	<b>11,911</b>	<b>(8,854)</b>	<b>7,258</b>
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	21,607	9,696	9,696	18,550	11,292
<b>Trésorerie et équivalents à la clôture de l'exercice</b>	<b>31,846</b>	<b>19,027</b>	<b>21,607</b>	<b>9,696</b>	<b>18,550</b>

Les évolutions significatives suivantes sont intervenues dans la situation financière et dans les résultats de l'exploitation du Groupe Shell au cours de ces périodes.

Le bénéfice « Amont » était de 15 841 millions \$ en 2014, à comparer avec un bénéfice de 12 638 millions \$ en 2013 et de 22 244 millions \$ en 2012. L'augmentation de 25 % de 2013 à 2014 a été due principalement à un accroissement de la contribution des volumes de production des liquides du fait à la fois du démarrage de nouveaux projets en eau profonde dégagant des marges importantes et d'une amélioration de la performance opérationnelle, d'une augmentation des gains issus des désinvestissements, d'une diminution des charges d'exploration (s'expliquant principalement par la baisse des pertes de valeur sur les puits), des contributions accrues du Négoce et de charges de dépréciation moins importantes. Ces effets ont été en partie compensés par l'impact de la baisse des prix du pétrole et de l'augmentation des amortissements (hors dépréciations). La diminution de 43 % de 2012 à 2013 reflétait une augmentation des charges d'amortissement (due en partie aux dépréciations), une diminution des gains issus des désinvestissements, une augmentation des charges d'exploration (s'expliquant principalement par des pertes de valeur sur les puits), une augmentation des charges d'exploitation et une diminution des revenus des liquides et du GNL. Le bénéfice 2013 a également été affecté par une détérioration de l'environnement opérationnel au Nigéria et l'impact de l'affaiblissement du Dollar australien sur une charge fiscale différée. Ces effets ont été en partie compensés par la contribution de l'usine



		<p>Pearl GTL au Qatar et une augmentation des prix du gaz obtenus aux Amériques, ainsi qu'un gain fiscal net en 2013 à comparer à une charge fiscale nette et des provisions pour déclassement plus importants en 2012.</p> <p>Le bénéfice « Aval » était de 3 411 millions \$ en 2014, à comparer à un bénéfice de 3 869 millions \$ en 2013 et de 5 382 millions \$ en 2012. La diminution de 12 % de 2013 à 2014 reflétait des charges de dépréciation en forte augmentation qui ont été en partie compensées par des marges plus importantes réalisées dans le raffinage, un bénéfice accru des activités Négoce et Approvisionnement et des frais en baisse (principalement du fait de désinvestissements). La diminution de 28 % de 2012 à 2013 reflétait une diminution des marges réalisées dans le raffinage et une augmentation des charges de dépréciation, en partie compensée par les contributions accrues des activités Produits Chimiques et Négoce.</p> <p>Le résultat « Corporate » en 2014 était une perte de 156 millions \$, à comparer à un gain de 372 millions \$ en 2013 et une perte de 203 millions \$ en 2012. En comparaison du résultat 2013, le résultat « Corporate » en 2014 reflétait des crédits d'impôt moins importants, une charge financière nette accrue et des effets de taux de change défavorables. En comparaison du résultat 2012, le résultat était en amélioration en 2013, principalement du fait d'un crédit d'impôt, de la refacturation aux secteurs d'activité de certains frais et d'une charge financière nette en diminution, ces éléments étant partiellement compensés par des effets de taux de change défavorables.</p> <p>Le résultat « Amont » pour les neuf premiers mois de 2015 était une perte de 5 330 millions \$, à comparer avec un gain de 13 196 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2014. En comparaison du résultat pour les neuf premiers mois de 2014, le résultat pour les neuf premiers mois de 2015 reflétait une baisse significative des prix du pétrole et du gaz, une charge relative aux décisions de la direction de mettre fin à des projets à long terme et aux dépréciations dues aux perspectives de prix du pétrole et du gaz, ceci étant partiellement compensé par une diminution des coûts. L'affaiblissement du dollar australien et du Réal brésilien a réduit le résultat de quelque 1 130 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2015, à comparer à un gain de quelque 149 millions \$ après impôts sur la même période en 2014.</p> <p>Le résultat « Aval » pour les neuf premiers mois de 2015 était de 7 741 millions \$, à comparer à un résultat de 1 867 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2014. Le résultat « Aval » comparé aux neuf premiers mois de 2014 a bénéficié d'une contribution accrue de la production reflétant des marges plus élevées réalisées dans le raffinage et une performance opérationnelle en amélioration. Le résultat a également bénéficié d'une baisse des coûts et d'une baisse de la fiscalité. Ceci a été partiellement compensé par l'incidence défavorable des effets de taux de change dans la commercialisation, malgré une performance sous-jacente en amélioration. La contribution des Produits Physiques s'est accrue du fait d'une amélioration des conditions du marché des intermédiaires qui ont largement compensé l'impact des</p>
--	--	--

fermetures d'unités de l'usine chimique de Moerdijk aux Pays-Bas.

Le résultat « Corporate » pour les neuf premiers mois de 2015 était une perte de 130 millions \$, à comparer à une perte de 124 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2014. Aucune variation significative n'a été constatée au cours des neuf premiers mois de 2015 en comparaison de la même période en 2014.

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Shell depuis le 30 septembre 2015, date d'établissement des derniers états financiers intermédiaires non audités publiés du Groupe Shell, exception faite de l'émission d'instruments d'emprunt sur les marchés financiers d'un montant total de 5 milliards de \$ le 10 novembre 2015.

### Informations financières relatives au Groupe BG

Des informations financières historiques sélectionnées résumant les résultats de l'exploitation et la situation financière du Groupe BG pour les trois exercices se terminant au 31 décembre 2014, au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 et pour les périodes de neuf mois se terminant le 30 septembre 2015 et le 30 septembre 2014 sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

Les informations fournies en rapport avec les exercices clos le 31 décembre 2014, le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2012 sont auditées. Les informations portant sur la période de neuf mois se terminant le 30 septembre 2015 (ainsi que les informations fournies à titre de comparaison pour la période de neuf mois se terminant le 30 septembre 2014) ne sont pas auditées. Les informations financières sélectionnées ont été élaborées conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

#### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(\$) (MILLIONS, SAUF MENTION CONTRAIRE)

	Neuf mois se terminant le 30 septembre (non audité)		Exercice clos le 31 décembre (audité)				
	2015	2014	2014	2013	2012		
	(Tel que publié)	(Nouvelle présentation [A])	(Tel que publié)	(Tel que publié)	(Tel que publié)	Retraité [B]	(Tel que publié)
Chiffre d'affaires	11 927	15 083	15 083	19 289	19 192	18 933	18 933
Autres produits d'exploitation	91	446	446	660	119	267	267
<b>Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation du Groupe</b>	<b>12 018</b>	<b>15 529</b>	<b>15 529</b>	<b>19 949</b>	<b>19 311</b>	<b>19 200</b>	<b>19 200</b>
Coûts d'exploitation	(10 335)	(10 186)	(10 186)	(13 572)	(11 827)	(11 355)	(11 358)
Profits et pertes de sessions des actifs non courants et dépréciations	2 478	836	836	(8 120)	(3 817)	(1 651)	(1 651)
Quote-part des résultats après impôts des coentreprises et entreprises associées	108	176	-	-	-	-	-
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>4 269</b>	<b>6 355</b>	<b>6 179</b>	<b>(1 743)</b>	<b>3 667</b>	<b>6 194</b>	<b>6 191</b>
Produits financiers	126	92	92	153	169	222	222
Coûts financiers	(255)	(443)	(443)	(906)	(283)	(360)	(336)
Quote-part des							

résultats après impôts des coentreprises et entreprises associées	-	-	176	166	336	289	289
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>4 140</b>	<b>6 004</b>	<b>6 004</b>	<b>(2 330)</b>	<b>3 889</b>	<b>6 345</b>	<b>6 366</b>
Impôts	(1 783)	(2 025)	(2 025)	1 279	(1 684)	(3 052)	(3 057)
<b>Résultat pour l'exercice généré par les activités poursuivies</b>	<b>2 357</b>	<b>3 979</b>	<b>3 979</b>	<b>(1 051)</b>	<b>2 205</b>	<b>3 293</b>	<b>3 309</b>
Résultat pour l'exercice généré par activités abandonnées	6	7	7	7	245	1 324	1 304
<b>Résultats pour l'exercice</b>	<b>2 363</b>	<b>3 986</b>	<b>3 986</b>	<b>(1 044)</b>	<b>2 450</b>	<b>4 617</b>	<b>4 613</b>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	-	-	-	-	9	94	94
<b>Part du résultat revenant aux actionnaires de BG</b>	<b>2 363</b>	<b>3 986</b>	<b>3 986</b>	<b>(1 044)</b>	<b>2 441</b>	<b>4 523</b>	<b>4 519</b>
Résultat de base par action	0,693 \$	1,170 \$	1,170 \$	(0,306) \$	0,717 \$	1,332 \$	1,331 \$
Résultat dilué par action	0,689 \$	1,164 \$	1,164 \$	(0,306) \$	0,714 \$	1,324 \$	1,323 \$

[A] À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Groupe BG présente les résultats après impôts des joint-ventures et entreprises associées au sein du bénéfice d'exploitation. Des informations comparatives ont fait ici l'objet d'une nouvelle présentation par souci de cohérence.

[B] La norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel » a été adoptée le 1<sup>er</sup> janvier 2013, avec effet rétroactif. Cette révision élimine le recours à la méthode comptable du corridor pour les gains et pertes actuariels et le rendement des actifs des régimes en rapport avec les régimes à prestations définies et introduit des modifications dans la manière dont ces régimes sont comptabilisés dans le résultat et les autres éléments du résultat global. Ces modifications ont été appliquées rétroactivement à la période de comparaison (exercice clos le 31 décembre 2012) tels qu'ils figurent dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

#### BILAN CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ

(\$) (MILLIONS)

	Au 30 septembre (non audité)				Au 31 décembre (audité)	
	2015	2014	2014	2013	2012	
	(Tel que publié)	(Tel que publié)	(Tel que publié)	(Tel que publié)	Retraité [B]	(Tel que publié)
<b>Actif</b>						
Goodwill et autres actifs incorporels <sup>(A)</sup>	3 359	4 231	3 135	3 889	4 493	4 493
Immobilisations corporelles	36 179	44 960	35 855	42 225	43 925	43 925
Placements	4 041	3 597	3 547	2 933	2 488	2 488
Actifs fiscaux différés	2 837	1 260	3 949	1 397	821	778
Créances clients et autres créances	1 077	898	1 068	777	896	896
Excédent lié aux prestations de retraite	213	-	-	-	-	-
Contrats sur matières premières et autres instruments financiers dérivés	252	515	287	623	532	532
<b>Actif non courant</b>	<b>47 958</b>	<b>55 461</b>	<b>47 841</b>	<b>51 844</b>	<b>53 155</b>	<b>53 112</b>
Stocks	1 175	1 143	1 194	838	792	792
Créances clients et autres créances courantes	4 116	5 870	5 042	6 900	6 369	6 369
Créances fiscales	154	72	151	77	25	25
Contrats sur matières premières et autres instruments financiers dérivés	134	192	235	107	129	129
Trésorerie et équivalents	6 324	4 267	5 295	6 208	4 434	4 434
<b>Actifs courants</b>	<b>11 903</b>	<b>11 544</b>	<b>11 917</b>	<b>14 130</b>	<b>11 749</b>	<b>11 749</b>
Actif détenu en vue de la vente	-	181	2 088	-	386	386
<b>Total des actifs</b>	<b>59 861</b>	<b>67 186</b>	<b>61 846</b>	<b>65 974</b>	<b>65 290</b>	<b>65 247</b>
<b>Passif</b>						
Emprunts	(416)	(60)	(1 586)	(475)	(1 064)	(1 064)
Dettes fournisseurs et autres dettes	(4 133)	(5 381)	(4 768)	(5 631)	(5 301)	(5 301)
Passifs d'impôts courants	(1 105)	(1 803)	(1 412)	(1 831)	(1 377)	(1 377)
Contrats sur matières premières et autres instruments financiers dérivés	(160)	(151)	(128)	(297)	(423)	(423)
<b>Passifs courants</b>	<b>(5 814)</b>	<b>(7 395)</b>	<b>(7 894)</b>	<b>(8 234)</b>	<b>(8 165)</b>	<b>(8 165)</b>
Emprunts	(15 276)	(15 898)	(15 921)	(17 054)	(14 443)	(14 443)
Dettes fournisseurs et autres dettes	(168)	(126)	(136)	(150)	(123)	(123)

Contrats sur matières premières et autres instruments financiers dérivés	(606)	(92)	(253)	(173)	(347)	(347)
Passifs d'impôts différés	(3 114)	(4 028)	(2 946)	(4 120)	(4 636)	(4 636)
Engagements liés aux prestations de retraite	(70)	(119)	(258)	(168)	(288)	(99)
Dotations aux provisions pour autres passifs et charges	(5 327)	(4 336)	(5 235)	(4 115)	(4 182)	(4 182)
<b>Passifs non courants</b>	<b>(24 561)</b>	<b>(24 599)</b>	<b>(24 749)</b>	<b>(25 780)</b>	<b>(24 019)</b>	<b>(23 830)</b>
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	-	(291)	(63)	-	(158)	(158)
<b>Total des passifs</b>	<b>(30 375)</b>	<b>(32 285)</b>	<b>(32 706)</b>	<b>(34 014)</b>	<b>(32 342)</b>	<b>(32 153)</b>
<b>Actif net</b>	<b>29 486</b>	<b>34 901</b>	<b>29 140</b>	<b>31 960</b>	<b>32 948</b>	<b>33 094</b>

[A] Les postes « Goodwill » et « Autres actifs incorporels » étaient regroupés dans le Rapport Annuel 2014 de BG alors qu'ils étaient présentés séparément lors des années précédentes. Dans le tableau ci-dessus, les montants ont été combinés pour l'exercice concerné.

[B] La norme IAS 19 révisée « Avantages du personnel » a été adoptée le 1<sup>er</sup> janvier 2013, avec effet rétroactif. Cette révision élimine le recours à la méthode comptable du corridor pour les gains et pertes actuariels et le rendement des actifs des régimes en rapport avec les régimes à prestations définies et introduit des modifications dans la manière dont ces régimes sont comptabilisés dans le résultat et les autres éléments du résultat global. Ces modifications ont été appliquées rétroactivement à la période de comparaison (exercice clos le 31 décembre 2012) tels qu'ils figurent dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

#### ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ

(\$)(MILLIONS)

	Neuf mois se terminant le 30 septembre (non audité)		Exercice clos le 31 décembre (audité)		
	2015 (Tel que publié)	2014 (Tel que publié)	2014 (Tel que publié)	2013 (Tel que publié)	2012 (Tel que publié)
Trésorerie nette générée par les activités d'exploitation	2 728	5 723	7 399	7 817	7 995
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	726	(5 887)	(8 216)	(6 282)	(6 895)
Trésorerie nette utilisée par les activités de financement	(2 485)	(1 764)	(91)	169	(209)
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents</b>	<b>969</b>	<b>(1 928)</b>	<b>(908)</b>	<b>1 704</b>	<b>891</b>
Trésorerie et équivalents au début de l'exercice	5 295	6 208	6 208	4 520	3 601
Effets des variations de taux de change	60	(13)	(5)	(16)	28
<b>Trésorerie et équivalents à la clôture de l'exercice</b>	<b>6 324</b>	<b>4 267</b>	<b>5 295</b>	<b>6 208</b>	<b>4 520</b>

Les évolutions significatives suivantes sont intervenues dans la situation financière et dans les résultats de l'exploitation du Groupe BG au cours de ces périodes.

Le Groupe BG a enregistré une perte de 1 044 millions \$ en 2014, à comparer à un bénéfice de 2 441 millions \$ en 2013 et un bénéfice de 4 523 \$ en 2012. La perte de 2014 traduisait principalement des dépréciations après impôts d'un montant de 5 928 millions \$ de certains actifs « Amont », principalement en Australie, en Égypte, en mer du Nord, en Tunisie et aux États-Unis, partiellement compensées par des gains après impôts de 952 millions \$ provenant d'une opération de vente-affrètement de six méthanières et de la cession de la participation du Groupe BG dans le gazoduc CATS en Mer du nord. Par ailleurs, la diminution du bénéfice de 2013 à 2014 est en partie due à la chute de 1 020 millions \$ du bénéfice du secteur de l'amont, l'impact de l'augmentation de la production pétrolière en provenance du Brésil ayant été largement compensé par la baisse du prix du pétrole et des liquides, la baisse des volumes de production des autres actifs Amont

		<p>et l'augmentation des coûts d'exploitation. Le bénéfice de 2013 incluait les dépréciations après impôts d'un montant de 2 391 millions \$ de certains actifs Amont en Égypte et aux États-Unis, partiellement compensées par des gains après impôts d'un montant de 398 millions \$ provenant de la cession de certaines activités non essentielles. Le bénéfice de 2012 incluait un gain après impôts de 1 194 millions \$ relatif à des cessions, y compris la vente de certaines participations dans la société Comgás au Brésil et Quintero LNG au Chili ainsi que de 10 % de la participation du Groupe BG représentant 32,5 % du projet de gaz-condensats de Karachaganak.</p> <p>Le bénéfice pour les neuf premiers mois de 2015 s'élevait à 2 363 millions \$, à comparer à un bénéfice de 3 986 millions \$ pour les neuf premiers mois de 2014. Cette diminution du bénéfice en 2015 reflète l'incidence de la baisse significative des prix des matières premières sur l'ensemble des activités du Groupe BG, qui n'a été que partiellement compensée par une augmentation de la production Amont et des volumes GNL.</p> <p>Aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe BG depuis le 30 septembre 2015, date d'établissement des derniers états financiers intermédiaires non audités publiés du Groupe BG.</p>
B.8	<b>Informations financières pro forma clés sélectionnées</b>	<p>Le compte de résultat consolidé pro forma non audité et l'état des actifs nets non audité du Groupe Combiné ont été établis conformément à l'Annexe II du règlement d'application de la Directive prospectus et de manière conforme aux règles comptables et à la présentation adoptées dans les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et les états financiers intermédiaires consolidés simplifiés non audités pour la période de neuf mois ayant pris fin le 30 septembre 2015.</p> <p>Les informations financières pro forma ont été élaborées à titre illustratif, aux seules fins d'illustrer l'incidence sur le compte de résultat et sur l'état des actifs nets du Groupe Shell de son acquisition du Groupe BG au même titre que si elle avait eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2014 dans le cas du compte de résultat et le 30 septembre 2015 dans le cas de l'état des actifs nets. Par nature, le compte de résultat pro forma non audité et l'état des actifs nets non audité portent sur une situation hypothétique. Ils ne représentent ni les résultats d'exploitation réels ou la situation financière réelle du Groupe Shell, ni les résultats d'exploitation réels ou la situation financière réelle du Groupe Combiné qui auraient été constatés si le Regroupement avait été réalisé aux dates indiquées.</p> <p>Le bénéfice pro forma consolidé non audité avant impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 est de 25 250 millions \$.</p> <p>Les actifs nets pro forma consolidés non audités au 30 septembre 2015 s'élèvent à 194 923 millions \$.</p>
B.9	<b>Prévision et estimations de</b>	Sans objet.

	<b>bénéfice</b>	
B.10	<b>Réserves dans les rapports d'audit</b>	Sans objet. Il n'est fait mention d'aucune réserve dans un quelconque rapport d'audit sur les informations financières historiques qui figurent dans le présent Prospectus.
B.11	<b>Besoin en fonds de roulement - réserves</b>	Sans objet. De l'avis de Shell, le besoin en fonds de roulement dont dispose le Groupe Shell suffit à satisfaire ses besoins actuels, à savoir au moins les 12 mois suivant la date du présent Prospectus.

<b>Section C – Titres</b>																																			
<b>Élément</b>																																			
C.1	<b>Type et catégorie de titres</b>	<p>Les Actions Nouvelles Shell seront constituées d'un nombre maximum de 1 526 494 336 Actions Shell ayant chacune une valeur nominale de 0,07 € dans le capital social de Shell. Le code ISIN et le code SEDOL sous lesquels les Actions Nouvelles Shell seront négociées sont précisés dans le tableau ci-dessous.</p> <p style="text-align: center;"><b>ISIN ET SEDOL POUR LES ACTIONS NOUVELLES SHELL</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;"><b>Actions Shell A</b></th> <th style="text-align: center;"><b>Actions Shell B</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td colspan="2" style="text-align: center;"><i>LSE</i></td> </tr> <tr> <td><b>ISIN</b></td> <td style="text-align: center;">GB00B03MLX29</td> <td style="text-align: center;">GB00B03MM408</td> </tr> <tr> <td><b>SEDOL</b></td> <td style="text-align: center;">B03MLX2</td> <td style="text-align: center;">B03MM40</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2" style="text-align: center;"><i>Euronext Amsterdam</i></td> </tr> <tr> <td><b>ISIN</b></td> <td style="text-align: center;">GB00B03MLX29</td> <td style="text-align: center;">GB00B03MM408</td> </tr> <tr> <td><b>SEDOL</b></td> <td style="text-align: center;">B09CBL4</td> <td style="text-align: center;">B09CBN6</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;"><b>ADS Shell A</b></td> <td style="text-align: center;"><b>ADS Shell B</b></td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2" style="text-align: center;"><i>NYSE</i></td> </tr> <tr> <td><b>ISIN</b></td> <td style="text-align: center;">US7802592060</td> <td style="text-align: center;">US7802591070</td> </tr> <tr> <td><b>SEDOL</b></td> <td style="text-align: center;">B03MM62</td> <td style="text-align: center;">B03MM73</td> </tr> </tbody> </table>		<b>Actions Shell A</b>	<b>Actions Shell B</b>		<i>LSE</i>		<b>ISIN</b>	GB00B03MLX29	GB00B03MM408	<b>SEDOL</b>	B03MLX2	B03MM40		<i>Euronext Amsterdam</i>		<b>ISIN</b>	GB00B03MLX29	GB00B03MM408	<b>SEDOL</b>	B09CBL4	B09CBN6		<b>ADS Shell A</b>	<b>ADS Shell B</b>		<i>NYSE</i>		<b>ISIN</b>	US7802592060	US7802591070	<b>SEDOL</b>	B03MM62	B03MM73
	<b>Actions Shell A</b>	<b>Actions Shell B</b>																																	
	<i>LSE</i>																																		
<b>ISIN</b>	GB00B03MLX29	GB00B03MM408																																	
<b>SEDOL</b>	B03MLX2	B03MM40																																	
	<i>Euronext Amsterdam</i>																																		
<b>ISIN</b>	GB00B03MLX29	GB00B03MM408																																	
<b>SEDOL</b>	B09CBL4	B09CBN6																																	
	<b>ADS Shell A</b>	<b>ADS Shell B</b>																																	
	<i>NYSE</i>																																		
<b>ISIN</b>	US7802592060	US7802591070																																	
<b>SEDOL</b>	B03MM62	B03MM73																																	
C.2	<b>Devise d'émission</b>	La valeur nominale des Actions Nouvelles Shell sera exprimée en euros. Les Actions Nouvelles Shell qui seront négociées : (i) sur le LSE seront cotées en Livres sterling ; (ii) sur Euronext Amsterdam seront cotées en euros ; et (iii) sous forme d'ADS Shell, sur le NYSE, seront cotées en Dollars US.																																	
C.3	<b>Actions émises et valeur nominale</b>	À la Date de Référence, la valeur nominale : (i) du capital social ordinaire émis de Shell est de 450 millions € et le capital social est divisé en 3 990 921 569 Actions Shell A et 2 440 410 614 Actions Shell B, ayant chacune une valeur nominale de 0,07 € ; et (ii) la valeur nominale du capital																																	

		<p>social total émis de Shell est constituée de 450 millions € (en conséquence du capital social ordinaire émis visé au point (i)) et 50 000 £ (en conséquence de 50 000 Actions Sterling Différées, d'une valeur nominale de 1 £ chacune). Les Actions Shell et les Actions Sterling Différées ont été entièrement libérées lors de leur émission ou inscrites comme entièrement libérées. Aucune Action Shell Existante ni aucune Action Sterling Différée ne sont détenues en autocontrôle.</p>
C.4	<b>Description des droits attachés aux titres</b>	<p>Les Actions Nouvelles Shell seront inscrites comme entièrement libérées lors de leur émission et prendront rang égal à tous égards avec les Actions Shell émises à la date d'émission des Actions Nouvelles Shell, notamment en ce qui concerne le droit de recevoir un avis de convocation aux assemblées générales de Shell, de participer à celles-ci et d'y voter, le droit de recevoir et conserver tous dividendes et autres distributions déclarés, effectués ou versés en référence à une date fixée pour l'établissement du droit à dividende se situant après la Date Effective (dans le cas des nouvelles Actions Shell B, notamment en ce qui concerne tous dividendes versés par le biais des ententes sur l'accès aux dividendes prévues par les Statuts de Shell ou figurant dans l'Acte de Fiducie) et de participer aux actifs de Shell en cas de liquidation de Shell. Tout comme les Actions Shell en circulation à la Date Effective, les Actions Nouvelles Shell ne seront soumises à aucune stipulation concernant leur rachat.</p>
C.5	<b>Restrictions à la libre négociabilité des titres</b>	<p>Sans objet. Les Actions Nouvelles Shell seront librement négociables et il n'existe aucune restriction à leur négociation au Royaume-Uni.</p>
C.6	<b>Admission / marchés réglementés en cas de négociation des titres</b>	<p>Des demandes seront déposées : (i) auprès de la FCA en vue de l'admission des Actions Nouvelles Shell au segment premium listing de la Liste Officielle ; (ii) auprès du London Stock Exchange en vue de l'admission des Actions Nouvelles Shell à la négociation sur le marché principal des titres cotés ; (iii) auprès d'Euronext Amsterdam en vue de l'admission des Actions Nouvelles Shell à la cotation et à la négociation sur Euronext Amsterdam ; et (iv) auprès du New York Stock Exchange afin que les Actions Nouvelles Shell puissent être déposées auprès du Dépositaire des ADS Shell en échange d'ADS Shell de catégorie et de montant correspondants pouvant être négociés sur le New York Stock Exchange.</p> <p>Aucune demande n'a été effectuée par Shell, et Shell n'a aucune intention d'effectuer une quelconque demande en vue de l'admission des Actions Nouvelles à la cotation à la négociation sur un quelconque autre marché boursier.</p>
C.7	<b>Politique en matière de dividende</b>	<p><b><i>Droit au dividende de BG</i></b></p> <p>Le Conseil de Shell et le Conseil de BG ont convenu le 8 avril 2015 que les Actionnaires de BG conserveraient le droit de recevoir leur dividende final pour l'exercice 2014 de 0,1437 \$ par Action BG, lequel a déjà été annoncé par BG au moment de l'Annonce et a été payé le 22 mai 2015, ainsi que l'acompte sur dividende se rapportant à la période de</p>

		<p>six mois se terminant le 30 juin 2015 de 0,1438 \$ par Action BG, lequel a été annoncé le 31 juillet 2015 et payé le 11 septembre 2015.</p> <p>En outre, si la réalisation du Regroupement a lieu après la date fixée pour l'établissement du droit à dividende concernant l'acompte sur dividende de Shell du quatrième trimestre 2015 (à savoir le 19 février 2016), les Actionnaires de BG seront fondés à recevoir un dividende de BG supplémentaire en rapport avec l'exercice 2015 ne pouvant excéder le dividende final pour l'exercice 2014 de 0,1437 \$ par Action BG. Si toutefois la réalisation du Regroupement devait avoir lieu avant la date fixée pour l'établissement du droit à dividende concernant l'acompte sur dividende de Shell du quatrième trimestre 2015, les Actionnaires de BG recevront ce dividende de Shell et ne recevront aucun dividende supplémentaire de BG en rapport avec l'exercice 2015.</p> <p><b><i>Droit au dividende de Shell</i></b></p> <p>Les actionnaires de BG bénéficieront de l'accès à la politique de dividende de Shell à l'égard de chaque dividende pour lequel la date fixée pour l'établissement du droit à dividende se situe après la réalisation du Regroupement. Shell confirme son intention de verser un dividende d'un montant de 1,88 \$ par Action Shell en 2015 et d'un montant égal ou supérieur en 2016.</p> <p>Shell a l'intention que les dividendes soient annoncés et versés trimestriellement. Les dividendes sont payés aux personnes inscrites en qualité d'Actionnaire de Shell à la date fixée pour l'établissement du droit à dividende en rapport avec le dividende concerné.</p> <p>Shell a l'intention de faire croître le dividende en dollars US conformément à son appréciation des résultats sous-jacents et du cash flow du Groupe Shell. Lorsqu'ils fixent les dividendes, les administrateurs de Shell considèrent un ensemble de facteurs, notamment l'environnement macroéconomique, le bilan au moment concerné et les projets d'investissements futurs.</p>
--	--	---

<b>Section D — Risques</b>		
<b><u>Élément</u></b>		
D.1	<b>Informations clés concernant les principaux risques propres à la société ou à son industrie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Groupe Shell et le Groupe BG sont exposés et, si le Regroupement est mené à bonne fin, le Groupe Combiné sera exposé, aux fluctuations des prix du pétrole brut, du gaz naturel, des produits pétroliers et des produits chimiques.</li> <li>• La capacité du Groupe Shell, du Groupe BG et, si le Regroupement est mené à bonne fin, du Groupe Combiné à dégager des rendements compétitifs et à poursuivre des opportunités commerciales, dépend en partie de la fiabilité et, en dernier ressort, de l'exactitude</li> </ul>



		<p>de leurs hypothèses d'évolution des prix.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité du Groupe Shell, du Groupe BG et, si le Regroupement est mené à bonne fin, du Groupe Combiné, à réaliser des objectifs stratégiques dépend, de leur manière de réagir à des forces concurrentielles.</li> <li>• Le Groupe Shell et le Groupe BG sont exposés et, si le Regroupement est mené à bonne fin, le Groupe Combiné sera exposé, à des risques de trésorerie et de trading, y compris le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de fluctuation des cours des matières premières et le risque de crédit, et sont affectés par l'environnement macroéconomique global, ainsi que par les conditions régnant sur les marchés financiers et des matières premières.</li> <li>• La production future d'hydrocarbures du Groupe Shell, du Groupe BG et, si le Regroupement est mené à bonne fin, du Groupe Combiné, dépend de l'achèvement de grands projets complexes, et de leur capacité à remplacer les réserves prouvées de pétrole et de gaz.</li> <li>• Toute dégradation de la réputation commerciale du Groupe Shell, du Groupe BG et, si le Regroupement est mené à bonne fin, du Groupe Combiné, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur leurs marques, leur capacité à se procurer de nouvelles ressources et leurs licences d'exploitation.</li> <li>• Les inquiétudes croissantes suscitées par le changement climatique pourraient conduire à l'adoption de mesures légales et/ou réglementaires additionnelles, qui pourraient entraîner des retards dans la réalisation de projets ou des annulations de projets et des coûts plus élevés pour le Groupe Shell, le Groupe BG et, si le Regroupement est mené à bonne fin, le Groupe Combiné.</li> <li>• La nature des opérations du Groupe Shell, du Groupe BG et, si le Regroupement est mené à bonne fin, du Groupe Combiné, expose les communautés dans lesquels ils opèrent et les exposent eux-mêmes à un vaste éventail de risques pour la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement.</li> <li>• Le Groupe Shell et le Groupe BG opèrent et, si le Regroupement est mené à bonne fin, le Groupe Combiné opérera, dans de nombreux pays qui présentent des degrés divers de stabilité politique, légale et fiscale. Cette situation les expose ou, dans le cas du Groupe Combiné, pourra l'exposer, à une vaste gamme de développements politiques qui pourraient provoquer des changements des clauses contractuelles, et des lois et règlements. En outre, le Groupe Shell, le Groupe BG, le Groupe Combiné et leurs partenaires contractuels et associés sont confrontés, ou, dans le cas du Groupe Combiné, sera confronté, au risque de litiges et de contentieux dans le monde entier.</li> </ul>
--	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une dégradation de l'environnement commercial et opérationnel au Nigeria pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe Shell et, si le Regroupement est mené à bonne fin, le Groupe Combiné.</li> <li>• Les opérations du Groupe Shell et du Groupe BG les exposent, et, si le Regroupement est mené à bonne fin, les opérations du Groupe Combiné l'exposeront, à une instabilité sociale, des troubles civils, des actes de terrorisme, des actes de piraterie, des actes de guerre et des risques de pandémies, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur leurs activités, leurs résultats d'exploitation et leur situation financière.</li> <li>• Le Groupe Shell et le Groupe BG dépendent fortement, et, si le Regroupement est mené à bonne fin, le Groupe Combiné dépendra fortement, de systèmes informatiques afin de mener leurs opérations.</li> <li>• Le Groupe Shell a, et, si le Regroupement est mené à bonne fin, le Groupe Combiné aura, des engagements de retraite substantiels, dont le financement est exposé à des risques liés aux marchés de capitaux.</li> <li>• L'estimation des réserves avérées de pétrole et de gaz implique des jugements subjectifs, fondés sur les informations disponibles et l'application de règles complexes, de telle sorte que des ajustements ultérieurs à la baisse sont possibles.</li> <li>• Un grand nombre des grands projets et opérations du Groupe Shell et du Groupe BG sont, et, si le Regroupement est mené à bonne fin, ceux du Groupe Combiné seront, réalisés dans le cadre de partenariats, de coentreprises ou avec des associés. Cette situation peut réduire leur degré de contrôle, ainsi que leur capacité à identifier et gérer les risques.</li> <li>• Des violations des lois et/ou règlements sont passibles d'amendes et peuvent exposer le Groupe Shell, le Groupe BG et, si le Regroupement est mené à bonne fin, le Groupe Combiné, à des sanctions, une exclusion et des poursuites civiles.</li> <li>• Le Groupe Shell, le Groupe BG et, si le Regroupement est mené à bonne fin, le Groupe Combiné, peuvent échouer à réaliser avec succès des acquisitions et désinvestissements prévus dans le cadre de leurs stratégies.</li> </ul>
D.3	<b>Informations clés concernant les principaux risques propres aux valeurs mobilières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La réalisation du Regroupement est soumise à plusieurs Conditions qui peuvent ne pas être satisfaites ou auxquelles il est possible de renoncer, et qui peuvent entraîner un retard dans la réalisation du Regroupement.</li> <li>• Le succès du Groupe Combiné dépendra de sa capacité à intégrer le Groupe Shell et le Groupe BG, à dégager pleinement la valeur attendue des activités sous-jacentes combinées et à exécuter avec succès le programme de cession d'actifs envisagé ; les avantages financiers et les synergies attendus du Regroupement</li> </ul>

		<p>peuvent ne pas être pleinement réalisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Groupe Shell et le Groupe BG dépendent et, si le Regroupement est mené à bonne fin, le Groupe Combiné dépendra, de leur capacité à attirer, retenir et motiver des collaborateurs-clés ayant les compétences nécessaires.</li> <li>• Les incertitudes régnant à propos des effets du Regroupement pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe Shell, le Groupe BG et, si le Regroupement est mené à bonne fin, le Groupe Combiné.</li> <li>• La valeur des Actions Shell et des ADS Shell peut fluctuer dans une mesure significative.</li> <li>• Les Actions Shell A et les Actions Shell B, d'une part, et les ADS Shell A et les ADS Shell B, d'autre part, peuvent se négocier à des prix différents.</li> <li>• Shell, Shell Transport et, après la réalisation du Regroupement, BG, pourront mettre fin au Mécanisme d'Accès aux Dividendes à tout moment, à leur entière discrétion (sous réserve des exigences réglementaires applicables), et rien ne peut garantir que Shell Transport et, après la réalisation du Regroupement, BG, disposeront de réserves distribuables suffisantes pour payer un dividende, ou leur quote-part d'un dividende, sur les Actions Donnant Accès à Dividendes.</li> <li>• Shell peut ne pas mettre en œuvre son programme de rachat d'actions comme prévu et/ou le Programme de Dividende Différé peut durer plus longtemps qu'actuellement prévu.</li> <li>• Les Actionnaires Shell peuvent ne pas recevoir un retour sur leur investissement ou peuvent recevoir un rendement négatif et perdre tout ou partie du capital investi.</li> <li>• Les recours conférés aux actionnaires en leur qualité d'investisseurs dans Shell peuvent être limités par les Statuts de Shell.</li> </ul>
--	--	---

<b>Section E — Offre</b>		
<b><u>Élément</u></b>		
E.1	<b>Montant total net du produit de l'offre et estimation des dépenses totales</b>	<p>Shell ne recevra aucun produit net.</p> <p>Les coûts et dépenses encourus pour les besoins de la publication de ce Prospectus et du Document d'Offre, et au titre de la négociation, de la préparation et de la réalisation du Regroupement, payables par Shell, sont estimés à une fourchette d'environ 446 à 467 millions \$ au total, (y compris les frais réglementaires, les droits d'inscription à la cote, les frais et honoraires des conseillers professionnels, les frais d'impression et de distribution de documents, et le droit de timbre au Royaume-Uni, mais à l'exclusion de la TVA).</p>

E.2a	<p><b>Raisons de l'offre, utilisation prévue du produit de celle-ci, montant net estimé du produit</b></p>	<p>L'émission proposée des Actions Nouvelles Shell, à laquelle le présent Prospectus se rapporte, intervient en relation avec l'offre d'achat par Shell de l'intégralité des actions ordinaires, émises et à émettre, du capital de BG, payable en partie en actions et en partie en numéraire.</p> <p>Shell ne recevra aucun produit (de telle sorte qu'il n'existe aucun montant net estimé du produit) au titre de l'émission des Actions Nouvelles Shell.</p> <p>Il est prévu que le Regroupement soit effectué au moyen d'un « Scheme of Arrangement » de BG en vertu du Titre 26 de la loi britannique sur les sociétés de 2006, qui doit faire l'objet d'une homologation judiciaire.</p> <p>Les Administrateurs de Shell estiment que le Regroupement représente une opportunité particulièrement intéressante, à la fois pour les actionnaires de Shell et ceux de BG, de bénéficier de la hausse de valeur significative découlant du regroupement de deux portefeuilles hautement complémentaires.</p> <p>BG est très complémentaire avec les priorités stratégiques de Shell dans le domaine des forages en eau profonde et du GNL. Shell prévoit que le Regroupement accélérera la mise en œuvre de sa stratégie actuelle de croissance en tant que compagnie pétrolière internationale leader de l'innovation dans le domaine du GNL et de l'exploration en eau profonde et en réduira les risques.</p> <p>Le Regroupement ajoutera environ 25 % aux réserves avérées de pétrole et de gaz du Groupe Shell chiffrées au 31 décembre 2014<sup>[A]</sup> et 20 % à la production de l'exercice financier clos le 31 décembre 2014, et permettra au Groupe Shell de renforcer ses positions dans de nouveaux projets pétroliers et gaziers compétitifs, particulièrement dans le domaine du GNL en Australie et des forages en eau profonde au Brésil.</p> <p>Le renforcement des positions upstream servira de tremplin pour modifier et refaçonner le Groupe Shell, en adoptant une politique appropriée de cession d'actifs et de rationalisation des dépenses, afin d'en faire un groupe plus simple et plus concentré. Grâce à cela, le Groupe Shell pourra capitaliser sur ses grands points forts à une plus grande échelle, ce qui donnera plus de prévisibilité au sein du groupe et un séquençage plus judicieux de l'exploitation des réservoirs de projets du Groupe Combiné.</p> <p>Le résultat sera un Groupe Shell transformé, dont Shell espère qu'il sera un groupe plus rentable, générant plus de trésorerie et procurant un meilleur rendement aux actionnaires, quelle que soit l'évolution raisonnablement prévue des prix pétroliers.</p> <p>Le Groupe Combiné sera concentré sur trois piliers – les moteurs générateurs de trésorerie du Groupe Shell (upstream et downstream), les eaux profondes et le GNL.</p> <p>Dans le secteur Eaux profondes, le Groupe Shell créera, grâce à l'intégration du Groupe BG, une activité d'envergure mondiale, hautement compétitive et profitable au sein de la</p>

		<p>nouvelle organisation Upstream du Groupe Shell.</p> <p>L'activité Gaz Intégré du Groupe Shell, dont la croissance a généré en moyenne 11 milliards de \$ de cash flow par an au cours des trois dernières années, contre 2 milliards de \$ environ en 2009, sera transformée en une entité indépendante, reflétant à la fois sa taille accrue et son potentiel d'investissement.</p> <p>Shell escompte que le Regroupement générera des synergies avant impôts d'environ 3,5 milliards de \$ par an en 2018 (chiffre déclaré en vertu du City Code) avec un potentiel de hausse supplémentaire après cette date.</p> <p>La sélection plus rigoureuse du portefeuille à long terme du Groupe Combiné afin d'en accroître la qualité, l'augmentation des ventes d'actifs et la réorientation des dépenses d'investissement, devraient accroître le flux de trésorerie disponible de Shell et améliorer sa capacité à couvrir les dépenses d'investissement et les paiements d'intérêts et de dividendes, quelle que soit l'évolution raisonnablement prévue des prix pétroliers.</p> <p>Le seuil de rentabilité pour le Regroupement, sur la base des cours pétroliers calculés selon la méthode de la VL, est estimé se situer à un cours du pétrole Brent d'environ 60 \$, en tenant compte de la structure de la transaction, des conditions actuelles du marché des actions, des prévisions de réduction des coûts d'exploitation et de l'évolution des dépenses d'investissement au fil du temps, sans oublier d'autres facteurs, dont les synergies.<sup>[E]</sup></p> <p>Shell escompte que le Regroupement accroîtra le cash flow d'exploitation par action en 2016, en partant de l'hypothèse que le cours du pétrole Brent se situe à 50 \$ ou plus.<sup>[E]</sup></p> <p>Shell escompte que le cash flow disponible par action augmentera en 2016 du fait du Regroupement, en partant de l'hypothèse que le cours du pétrole Brent se situe à 50 \$ ou plus.<sup>[B] [E]</sup></p> <p>Par ailleurs, Shell escompte que le Regroupement accroîtra le bénéfice par action en 2017, sur la base des charges actuelles et en excluant certains éléments identifiés, en partant de l'hypothèse que le cours du pétrole Brent se situe à 65 \$ ou plus.<sup>[C] [E]</sup></p> <p>Shell escompte également que l'impact du Regroupement sur le rendement des capitaux moyens employés sera neutre en 2018, si les cours pétroliers se situent à 60 \$, avec un potentiel de croissance au-delà si les cours se maintiennent à des niveaux similaires.<sup>[D] [E]</sup></p> <p>Le Groupe Combiné envisage de procéder à d'importantes cessions d'actifs après la réalisation du Regroupement. Sous réserve que ces opérations de cession génèrent la valeur de réalisation jugée raisonnable par le Conseil de Shell, Shell escompte que ces ventes d'actifs atteindront 30 milliards de \$ au total pendant la période de 2016 à 2018.</p> <p>À court terme, les Actionnaires de BG bénéficieront des dividendes auxquels ont droit les Actionnaires de Shell. Shell confirme son intention de payer des dividendes de 1,88 \$ par Action Shell en 2015, et au minimum ce montant</p>
--	--	---

		<p>en 2016. Les Actionnaires de BG auront le droit de recevoir chaque dividende Shell pour lequel la date de référence pour le versement de dividendes sera postérieure à la réalisation du Regroupement.</p> <p>À moyen terme, tous les actionnaires bénéficieront du potentiel d'augmentation du cash flow et de la volonté persistante d'accroître les rendements et l'efficacité des capitaux investis dans le portefeuille combiné.</p> <p>Sous réserve des progrès accomplis en matière de réduction de la dette et d'une certaine remontée des prix pétroliers, Shell prévoit de mettre un terme au Programme de Dividende Différé en 2017 et d'entreprendre un programme de rachat d'actions de 25 milliards de \$ au moins pendant la période 2017-2020. Shell prévoit que ce programme de rachat compensera les actions émises dans le cadre du Programme de Dividende Différé et réduira dans une mesure significative les titres de capital émis en relation avec le Regroupement.</p> <p>[A] Sur la base des réserves pétrolières et gazières prouvées du Groupe Shell, calculées sur une base SEC au 31 décembre 2014, soit 13 081 mboe (millions de barils d'équivalent pétrole) et des réserves pétrolières et gazières prouvées du Groupe BG de 3 612 mboe calculées sur une base PRMS à la même date.</p> <p>[B] Le cash flow disponible par action est calculé sur la base du cash flow net d'exploitation, moins le cash flow provenant d'activités d'investissement, divisé par le nombre d'actions. La déclaration relative à l'augmentation en 2016 ne tient pas compte des ventes d'actifs résultant du Regroupement.</p> <p>[C] Si le Regroupement est mené à bonne fin, la hausse des charges d'amortissement annuelles d'environ 1 milliard \$ devrait se traduire dans le compte de résultat du Groupe Shell par une charge annuelle après impôts sans incidence sur la trésorerie.</p> <p>[D] Pour les besoins de cette déclaration, Shell définit le rendement des capitaux moyens employés (sur la base des charges actuelles et en excluant certains éléments identifiés) comme un pourcentage des capitaux moyens employés pendant la période. Les évaluations prospectives de l'impact du Regroupement sur le rendement des capitaux moyens employés par Shell ont été compilées par la direction de Shell.</p> <p>[E] Les déclarations selon lesquelles il est escompté que le Regroupement accroisse le cash flow disponible par action, le cash flow d'exploitation par action ou le bénéfice par action, ou la déclaration relative à l'effet sur le rendement des capitaux moyens employés, ne doivent pas être interprétées comme des prévisions de bénéfice et ne sont pas soumises aux exigences posées par la Règle 28 du City Code. Ces déclarations sont faites à la Date de Référence.</p>
E.3	<b>Modalités et conditions de l'offre</b>	<p>Il est prévu que l'émission des Actions Nouvelles Shell sera effectuée au moyen d'un « Scheme of Arrangement » de BG, conclu en vertu du Titre 26 de la Loi britannique sur les sociétés de 2006, qui devra faire l'objet d'une homologation judiciaire. Ce Scheme aura pour objet de permettre à Shell de devenir détenteur de l'intégralité du capital ordinaire émis et devant être émis de BG.</p> <p>Le 8 avril 2015, le Conseil de Shell et le Conseil de BG ont annoncé leur accord sur les modalités du Regroupement, qui attribueront à chaque Actionnaire de BG (autre que les Actionnaires Soumis à Restrictions) une somme de 383 pence en numéraire et 0,4454 Action B de Shell pour chaque Action de BG (sous réserve du droit pour un Actionnaire de BG d'opter valablement pour recevoir des Actions A de Shell en vertu de l'Alternative Actions A de</p>

		<p>Shell accordée par Shell, ou de modifier le montant en numéraire et le nombre d'actions à recevoir en vertu de la Facilité Mix and Match offerte par Shell).</p> <p>Le Scheme est soumis aux Conditions et autres clauses et conditions du Scheme Document. Ces Conditions incluent : (i) la réception de certaines approbations requises dans le cadre du contrôle des ententes et des investissements étrangers, et d'autres accords ou dispenses réglementaires, ou le non-exercice de droits de résiliation, de droits de préemption, de droits de première offre ou de droits similaires dans plusieurs juridictions ; (ii) la tenue d'Assemblées de BG au plus tard le 22<sup>e</sup> jour suivant la date prévisionnelle des Assemblées de BG indiquée dans le Scheme Document (ou telle date plus tardive qui pourra être convenue entre Shell et BG (et approuvée par le Tribunal, si cette approbation est requise)) ; (iii) l'approbation du Scheme et de la résolution spéciale autorisant les Administrateurs de BG à mettre le Scheme en application et la modification des statuts de BG par les majorités requises d'Actionnaires de BG lors des Assemblées de BG ; (iv) l'approbation de la Résolution Shell par les Actionnaires de Shell lors de l'Assemblée Générale de Shell ; (v) l'homologation du Scheme par le Tribunal au plus tard le 22<sup>e</sup> jour suivant la date prévue de l'Audience du Tribunal indiquée dans le Scheme Document (ou telle date plus tardive qui pourra être convenue entre Shell et BG (et approuvée par le Tribunal, si cette approbation est requise)) ; et (vi) l'entrée en vigueur du Scheme au plus tard à la Date Butoir.</p> <p>Le Regroupement était subordonné à des Conditions Préalables, à savoir la réception des visas de la part des autorités de la concurrence de l'Australie, du Brésil, de la Chine et de l'UE, et l'approbation de l'autorité de contrôle des investissements étrangers en Australie. Comme Shell et BG l'ont annoncé le 14 décembre 2015, les Conditions Préalables ont toutes été satisfaites. De nombreux autres consentements requis de la part des autorités de contrôle des ententes et des investissements étrangers préalablement au Regroupement ont été obtenus. À la Date de Référence, seuls deux de ces consentements restent à obtenir en Tanzanie et en Uruguay. Il est prévu que ces consentements seront obtenus avant l'Assemblée Générale de Shell.</p>
E.4	<b>Intérêts importants</b>	Sans objet. À la connaissance des Administrateurs de Shell, il n'existe aucun intérêt pouvant influencer sensiblement sur l'émission des Actions Nouvelles Shell.
E.5	<b>Actionnaires vendeurs et conventions de blocage</b>	<p>Les Actions Nouvelles Shell seront nouvellement émises en relation avec le Regroupement ; il n'y aura aucun actionnaire vendeur.</p> <p>Les Administrateurs de BG se sont irrévocablement engagés à voter en faveur du Scheme, au titre des actions dont ils sont propriétaires. Ces engagements irrévocables continueront de les lier si une offre concurrente plus élevée est faite pour BG, mais cesseront de les lier à compter du premier des termes suivants : (i) la Date Butoir ; ou (ii) la date à laquelle le Scheme sera retiré ou deviendra caduc</p>

		conformément à ses stipulations.
E.6	<b>Dilution</b>	L'émission des Actions Nouvelles Shell entraînera une augmentation des actions ordinaires émises du capital de Shell d'environ 24%. Immédiatement après l'Admission à la négociation sur le LSE, les anciens Actionnaires de BG détiendront environ 19% des actions ordinaires émises du capital de Shell.
E.7	<b>Estimation des dépenses facturées à l'investisseur</b>	Sans objet. Shell ne facturera pas de commissions, droits ou frais aux investisseurs en relation avec l'émission des Actions Nouvelles Shell.